

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET :**  
**Mise à jour des  
demandes de  
subventions à la  
Direction Régionale des  
Affaires Culturelles  
(DRAC), au Conseil  
Régional Auvergne-  
Rhône-Alpes (AURA) et  
au Conseil  
Départemental du PUY-  
DE-DOME pour les  
travaux d'entretien et  
de mise hors d'eau/hors  
d'air de la toiture des  
forges MONDIERE**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la  
Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie  
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,  
Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,  
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT,  
Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Monique DURAND-PRADAT,  
Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA

**MISE A JOUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC), AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (AURA) ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE HORS D'EAU/HORS D'AIR DE LA TOITURE DES FORGES MONDIERE**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** les articles L 621-29, L 621-29-4, L 622-27, R 621-78, R 621-79, R 621-82, R 622-53 à R 622-55 du code du patrimoine ;
- **Vu** la délibération n°8 du Conseil Municipal de Thiers en date du 13 avril 2021 ;
- **Vu** la délibération n°3 du Conseil Municipal de Thiers en date du 23 janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°4 du Conseil Municipal de Thiers en date du 15 avril 2024 ;
- **Vu** la délibération n°23.6 du Conseil Municipal de Thiers en date du 15 avril 2024 ;
- **Vu** la délibération n° 12 du Conseil Municipal de Thiers en date du 25 juin 2024 ;
  
- **Considérant** que l'Etat à travers Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, peuvent accorder des subventions en vue de la réalisation d'un projet de travaux nécessaires à la conservation (entretien, réparation, restauration, mise en sécurité) des immeubles inscrits au titre des Monuments Historiques (MH) ;
- **Considérant** qu'une opération préalable portant sur l'inventaire, la conservation, le transport et le stockage de pièces coutelières est préalablement nécessaire avant démarrage des travaux, pour un montant de 81 072 euros TTC et qu'elle peut-être rattachable à la demande de subvention globale ;
- **Considérant** que le chiffrage définitif des travaux avec imprévus, après sélection des entreprises est estimé à 701 393,97 euros HT ; 841 672,76 euros TTC soit une plus-value de 8 243,97 euros HT ; 9 892,76 euros TTC.
- **Considérant** que le montant estimatif actualisé de l'opération globale s'élève à 849 385,97 euros HT ; 1 019 263,16 euros TTC, soit une plus-value de 75 803,96 euros HT ; 90 964,76 euros TTC ;
- **Considérant** que l'aide de l'Etat pour ce type de travaux peut aller au maximum jusqu'à 25% du montant hors taxes des travaux (hors imprévus), des honoraires de maîtrise d'œuvre (dépenses effectuées avant la demande de subvention non prises en compte) et de l'opération d'inventaire/stockage préalable aux travaux ;
- **Considérant** que l'aide de la Région AURA est plafonnée à 60 000 euros sur le montant hors taxes des travaux ;
- **Considérant** que l'aide du Conseil Départemental est de 12% maximum sur le montant hors taxes des travaux (hors aléas) ;
- **Considérant** que les plus-values entraînent la modification du montant des subventions escomptées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, donc du plan de financement ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC) à hauteur de 184 722,29 euros, soit 21,75 % du coût total hors taxe de l'opération ;
- de solliciter l'aide du Conseil Régional AURA à hauteur de 60 000 euros, soit 7,06 % du coût total hors taxes de l'opération ;
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme à hauteur de 88 666,70 euros soit 10,44 % du coût total hors taxes de l'opération.